Energie : le gouvernement dans une course contre la montre pour accélérer la production

● Le gouvernement enchaîne les projets de loi dans les énergies pour accélérer à la fois dans les énergies renouvelables et dans le nucléaire.
● Au risque de crisper les oppositions alors que le débat sur le mix énergétique français n'aura lieu que début 2023.

Arnaud Hébert/REA

Quasiment absente du projet de loi d'accélération, l'énergie éolienne terrestre a vu ses objectifs de déploiement repoussés de 2030 à 2050. « L'éolien terrestre est devenu un gros mot », s'est d'ailleurs insurgée la directrice générale d'Engie, Catherine MacGregor.

ÉNERGIE

Sharon Wajsbrot
@Sharonwaj

Projets de loi sur l'accélération des énergies renouvelables et sur le nucléaire, débat public sur la construction des futurs réacteurs d'EDF en Normandie, concertation nationale sur le mix énergétique…

La liste des fronts ouverts par le gouvernement en matière de politique énergétique donne le tournis. Elle pourrait surtout crisper les oppositions alors que la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie qui définit le mix énergétique de la France pour les années à venir ne sera débattue au Parlement que début 2023. Mais l'exécutif explique s'être lancé dans une course contre la montre pour donner des perspectives de sortie de crise et aussi pour tenir les délais imposés par sa feuille de route de sortie des énergies fossiles.

Si le passage de l'hiver 2022 est promis à des turbulences électriques en cas de grand froid, les hivers suivants et en particulier celui de 2023 risquent d'être également difficiles. D'abord parce que les stocks de gaz européens, pleins cette année grâce au gaz russe, risquent d'être difficiles à remplir. Ensuite, parce que les réacteurs nucléaires d'EDF ne pourront pas encore tourner à plein régime. Dans ce contexte, seules les énergies renouvelables offrent la promesse de combler une partie du déficit de production sans alourdir les émissions de CO_2.

Pour espérer augmenter la capacité de production et relâcher un peu la pression sur les prix, le gouvernement fait feu de tout bois. Outre le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, d'autres mesures réglementaires ont été adoptées.

Jouer sur les délais

Les développeurs dont les projets sont prêts à être construits pourront ainsi vendre leur électricité à titre exceptionnel sur les marchés de gros pendant dix-huit mois avant d'activer les contrats d'achat à prix plafonnés avec l'Etat. Selon les pouvoirs publics, la mesure doit accélérer la construction de projets représentant jusqu'à 10 GW dans les années à venir. Des directives ont aussi été communiquées aux préfets pour accélérer les délais d'examen des projets.

« Je veux qu'on aille deux fois plus vite pour développer un projet d'énergie renouvelable », a fait savoir Emmanuel Macron lors de l'inauguration du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, le premier à fournir de l'électricité en France.

Un objectif affiché qui laisse toutefois dubitatif certains développeurs qui ont vu passer ces dernières années plusieurs projets de simplification mais estiment se retrouver toujours confrontés à des difficultés pour tenir les délais de raccordements ou obtenir les autorisations des préfectures : *« l'éolien terrestre est devenu un gros mot »*, estime la directrice générale d'Engie, Catherine MacGregor. Quasiment absente du projet de loi d'accélération, cette énergie a vu ses objectifs de déploiement repoussés de 2030 à 2050.

Dans le nucléaire, la course contre la montre est aussi lancée. L'urgence est moins palpable car les délais du programme de construction des six nouveaux réacteurs annoncé par Emmanuel Macron s'étirent jusqu'en 2044. Mais selon le gouvernement, le calendrier prévu par EDF implique de mettre sur la table dès à présent des mesures de simplification administratives…

A Penly, en Normandie, où doivent sortir de terre les deux premiers EPR2, EDF veut commencer ses premiers travaux de terrassement dès juin 2024 ce qui suppose le dépôt d'une demande d'autorisation de création (DAC) dès le premier semestre 2023 et le déploiement d'équipes sur place dès le mois de juin de l'année prochaine. ■